



Demande d'insertion de message sur le panneau électronique d'affichage

Contact email pour les insertions :
compta@saintecroixenplaine.fr

Demandeur :

Association :
Représentée par (Nom/ Prénom)
N° de téléphone
E-mail @

Diffusion

Date de début de diffusion souhaitée

Date de fin de diffusion

Message : 1 caractère par case (soit 18 caractères par ligne)

Attention si vous souhaitez rédiger votre texte en majuscules, vous ne disposez que de 14 caractères par ligne

Aucun mot ne doit être coupé d'une ligne sur l'autre

Attention cases non disponibles si votre texte est écrit en majuscules

Le demandeur certifie avoir pris connaissance de la charte située au dos .

Date de la demande d'insertion

Signature

----- **Cadre réservé à la mairie** -----

Date de réception :

Nom receveur

Diffusion accordée : oui non

en attente _____

Date de diffusion

Signature



CHARTRE D'UTILISATION

La ville de Sainte-Croix-en-Plaine a acquis un panneau lumineux d'affichage, permettant de diffuser des messages déroulants.

Ce panneau est la propriété de la ville qui par l'intermédiaire de son service communication enregistre les messages et gère l'affichage.

Ce panneau lumineux a pour objectif de diffuser des informations liées à la vie municipale et associative de la commune.

Faire passer une information sur le panneau lumineux est gratuit.

Celui-ci est situé au centre-ville, à côté de la mairie.

Les annonceurs potentiels

Les administrations, écoles, et associations locales pourront soumettre des propositions de messages.

Les types de messages

- Les informations municipales, scolaires, périscolaires
- Les informations culturelles, sportives, associatives,
- Les informations concernant des manifestations se déroulant dans la commune
- Les informations liées à la circulation et à la sécurité

La demande :

Elle doit être formulée par le formulaire papier disponible :

- A l'accueil de la mairie
- Sur le site internet de la commune www.saintecroixenplaine.fr, rubrique *manifestations, vie associative – demande d'insertion de messages sur le panneau électronique d'affichage*
- Sur demande, par courriel

Le message

Le message devra respecter le nombre de cases, **soit 17 caractères par ligne, sur un maximum de 10 lignes, espaces et ponctuation compris.**

Attention, si vous souhaitez écrire en majuscule, la ligne ne pourra contenir que 14 caractères.

Pour une lecture efficace, il est conseillé d'être très synthétique.

Le message devra comporter les informations de base :

- Qui organise ?
- Quoi ?
- Où ?
- Quand ?
- Comment ?

Les délais à respecter

Les demandes de diffusion devront parvenir à la mairie **15 jours avant la date de diffusion souhaitée.** Vous pouvez les envoyer par courriel à l'adresse compta@saintecroixenplaine.fr ou les déposer en **mairie** (dans la boîte aux lettres ou à l'accueil)

Toute demande hors délais ne sera prise en compte que dans la limite des espaces disponibles et ne sera pas prioritaire.

Le message sera affiché au plus tôt 8 jours avant l'événement concerné. Il s'effacera automatiquement après.

La diffusion des messages

La Ville de Sainte-Croix-en-Plaine se réserve un droit prioritaire dans la diffusion des informations. Elle reste juge de l'opportunité de la diffusion des messages qui lui sont proposés et se réserve le droit de refuser les messages. En cas de non acceptation de la diffusion du message, la ville préviendra le demandeur.